



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Le 21 mai 2019, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mardi 14 mai 2019

Nombre de membres :	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	22
	Procurations	5
	Absent	0

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ - Mme Claudie MAHÉ
 M. Arnel MOYON – Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth SAMSON – M. Christian BURLOT
 M. Jean-Philippe LEVESQUE – Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
 Mme Roselyne DAUFFY – M. Mikael COUTURIER - Mme Tiphaine TÊHÉRY - Mme Vanessa LEBEAU
 M. Arnaud GUIHÉNEUF - M. Denis RIMBERT – Mme Marie-Christine BRIAND - Mme Annaïg GICQUEL

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (procuration à Mme Danielle CORNET)
 M. Marc FOUCAULT (procuration à Mme Claudie MAHÉ)
 M. Michel MÉNARD (procuration à Mme Annaïg GICQUEL)
 M. Bernard CLOUET (procuration à M. Denis RIMBERT)
 Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ (procuration à Mme Marie-Christine BRIAND)

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHÉNEUF

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019

▪ Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

- 2019-049 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2019-050 Création de postes d'agents saisonniers
- 2019-051 Conclusion de deux contrats d'apprentissage
- 2019-052 Barème de remboursement des frais de missions

FINANCES LOCALES

- 2019-053 Etablissement d'une convention avec la Maison de l'Europe à Nantes

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2019-054 Etablissement d'une convention de mandat d'études avec la SPL Loire-Atlantique Développement dans le cadre de l'aménagement de l'allée du Brivet.
- 2019-055 Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation d'une étude relative à l'aménagement de l'allée du Brivet
- 2019-056 Demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER pour le projet : « création d'un circuit de sensibilisation à la préservation de l'environnement (ligne-verte) »
- 2019-057 Modification n°11 du Pan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition au public
- 2019-058 Déclassement de la parcelle AI 457p
- 2019-059 Acquisition foncière des parcelles cadastrées AC 736, AC 737, AC 656, AC 657 situées rue du Quéand

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

- 2019-060 Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde
- 2019-061 Etablissement d'une convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois relative à la base de loisirs canoës / paddles
- 2019-062 Etablissement d'une convention avec la société Frais Emincés et Véolia Eau relative aux déversements des eaux usées dans le réseau public d'assainissement

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

- 2019-063 Etablissement d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la Commune de Savenay pour la passation d'un marché public de travaux en vue de la réalisation sur chaque territoire d'un terrain de football synthétique
- 2019-064 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé
- 2019-065 Etablissement d'une convention avec l'Union Sportive Pont-Châtellaine (USP) pour l'organisation du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, le 9 juin 2019

CULTURE, ANIMATION

- 2019-066 Attribution d'une subvention à l'association Pont D'Zic pour l'organisation de l'édition 2019 de la Fête de la musique
- 2019-067 Tarifs pour la saison culturelle 2019-2020 du Carré d'argent

AFFAIRES GENERALES

- 2019-068 Demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER pour le projet : « préfiguration de l'entreprise à but d'emploi – Territoire zéro chômeur de longue durée »
- 2019-069 Proposition de vœu relatif à la réorganisation territoriale de la Direction générale des finances publiques
- 2019-070 Proposition de vœu relatif à l'interdiction de pesticides de synthèse en France

- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET).

- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2019-049 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

> De modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service entretien) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (18,5/35^{ème}, 25/35^{ème} et 29,5/35^{ème} au service entretien) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service espaces verts) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service exploitation technique) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service propreté urbaine) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service restauration scolaire) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service voirie) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service exploitation technique) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service restauration scolaire) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 3 postes d'adjoint animation principal 2^{ème} classe à temps complet (pôle vie scolaire/enfance) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet (Carré d'Argent) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet (Carré d'Argent) à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (service Propreté urbaine) à compter du 1^{er} septembre 2019.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (service Espaces verts) à compter du 1^{er} septembre 2019.

DÉLIBÉRATION N°2019-050 – CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS SAISONNIERS ET D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

> De créer les postes contractuels suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, du 1^{er} juillet 2019 au 30 août 2019 (pôle Cadre de vie).
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, du 20 juillet 2019 au 31 août 2019 (pôle Cadre de vie).
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 (pôle Etudes, projets et urbanisme).

DÉLIBÉRATION N°2019-051 – CONCLUSION DE DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2019 en vue d'accueillir un jeune au sein du service Exploitation technique (pôle Bâtiments) dans le cadre de la préparation d'un diplôme de B.P. Peintre applicateur de revêtement ;
- > De conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2019 en vue d'accueillir un jeune au sein du service Espaces verts (pôle Cadre de vie) dans le cadre de la préparation d'un diplôme de C.A.P. Jardinier paysagiste ;
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

DÉLIBÉRATION N°2019-052 – BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De prendre acte de la revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique :

Puissance fiscale du véhicule :	Jusqu'à 2000 kms par an	De 2001 à 10 000 kms par an	Au-delà de 10 000 kms par an
5 CV et moins	0,29 € par km	0,36 € par km	0,21 € par km
6 ou 7 CV	0,37 € par km	0,46 € par km	0,27 € par km
8 CV et plus	0,41 € par km	0,50 € par km	0,29 € par km

Les kilomètres sont décomptés du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Il est précisé que ces barèmes sont applicables à compter à compter du 1^{er} mars 2019.

> D'appliquer à compter du 22 mai 2019, le barème de remboursement aux agents en mission, conformément aux propositions suivantes :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la Métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 € la nuitée	90 € la nuitée	110 € la nuitée
Déjeuner	15,25 € le repas	15,25 € le repas	15,25 € le repas
Dîner	15,25 € le repas	15,25 € le repas	15,25 € le repas

Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2019-053 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EUROPE A NANTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention 2019-2021 d'adhésion à la Maison de l'Europe à Nantes, annexée au projet de délibération, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.
- > De s'engager à poursuivre le versement à l'association Maison de l'Europe à Nantes du montant annuel d'adhésion, à savoir 750€, jusqu'au terme de la convention.

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

DÉLIBÉRATION N°2019-054 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES AVEC LA SPL LOIRE- ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ALLEE DU BRIVET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 voix contre (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer une convention de mandat d'études conclue avec la SPL Loire Atlantique Développement dans le cadre de l'étude d'aménagement de l'allée du Brivet, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

DÉLIBÉRATION N°2019-055 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ALLEE DU BRIVET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, d'un montant de 15 000 €, au titre de son action « revitalisation des centre-bourgs » dans le cadre de la réalisation de l'étude relative à l'aménagement de l'allée du Brivet.

DÉLIBÉRATION N°2019-056 – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER AU TITRE DU PROGRAMME LEADER POUR LE PROJET : « CREATION D'UN CIRCUIT DE SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (LIGNE-VERTE) »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le projet de création d'un circuit de sensibilisation à la préservation de l'environnement « ligne-verte ». Il est précisé qu'en cas de financement externe (LEADER) inférieur au prévisionnel, une prise en charge systématique par l'autofinancement serait assurée.
- > D'autoriser Madame le Maire, à solliciter une subvention FEADER de 11 923 € dans le cadre du programme LEADER.

DÉLIBÉRATION N°2019-057 – MODIFICATION N°11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider les conditions de mise à disposition au public du dossier de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme ; à savoir :
 - du 17 juin 2019 au 19 juillet 2019, en mairie de Pont-Château (Place Dominique David, Accueil), aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00, sauf le samedi 13 juillet 2019, où la mairie sera fermée).Il est précisé que le dossier de modification sera accompagné d'un registre destiné à recevoir les observations.

DÉLIBÉRATION N°2019-058 – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AI 457 P

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

- > De constater la désaffectation de la parcelle AI 457p, située rue Chère Sœur St Colomban.
- > De prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle AI 457p, située rue Chère Sœur St-Colomban.
- > D'intégrer la parcelle AI 457p, située rue Chère Sœur St Colomban, au domaine privé communal.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-059 – ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES CADASTREES AC 736, AC 737, AC 656, AC 657 SITUEES RUE DU QUEAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir les parcelles situées rue du Quéand, cadastrées AC 736 d'une superficie de 31 m², AC 737 d'une superficie de 62 m², AC 656 d'une superficie de 14 m² et AC 657 d'une superficie de 2 m² au prix d'un euro.
- > D'approuver la prise en charge par la Commune des frais d'acte liés à cette acquisition.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants, établis par l'étude PERRAIS-KERAMBRUN, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

DÉLIBÉRATION N°2019-060 – ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- > Prend acte de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation et à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune.

DÉLIBÉRATION N°2019-061 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE PONT-CHATEAU / ST-GILDAS-DES-BOIS RELATIVE A LA BASE DE LOISIRS CANOËS / PADDLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention relative à l'activité de la base de loisirs située allée du Brivet, conclue entre l'Office de Tourisme du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois et la Commune de Pont-Château, annexée à la délibération, ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-062 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ FRAIS ÉMINCÉS ET VEOLIA EAU RELATIVE AUX DÉVERSEMENTS DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées et pluviales au réseau d'assainissement, conclue entre la société Frais Émincés, la Commune de Pont-Château et Véolia Eau ; ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

DÉLIBÉRATION N°2019-063 – ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE SAVENAY POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX EN VUE DE LA RÉALISATION SUR CHAQUE TERRITOIRE D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 abstention (Marc FOUCAULT) :

- > D'approuver le projet de groupement de commandes entre la Commune de Savenay et la commune de Pont-Château sur la base des éléments contenus dans la convention, annexée au projet de délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Commune de Savenay pour la passation d'un marché public de travaux en vue de la réalisation sur chaque territoire d'un terrain de football synthétique et à engager toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

DÉLIBÉRATION N°2019-064 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LA RÉALISATION D'UN TERRAIN GAZONNÉ SYNTHÉTIQUE ÉCLAIRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 abstention (Marc FOUCAULT) :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé sur le complexe sportif du Landas.

DÉLIBÉRATION N°2019-065 – ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'UNION SPORTIVE PONT-CHATELAINE (USP) POUR L'ORGANISATION DU TROPHÉE RÉGIONAL DES JEUNES CYCLISTES, LE 9 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention conclue avec l'Union Sportive Pont-Châtelaïne (USP) dans le cadre de l'organisation du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, le 9 juin 2019, annexée au projet de délibération.

CULTURE, ANIMATION

DÉLIBÉRATION N°2019-066 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PONT D'ZIC DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2019 DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour (M. Gabriel DUVAL ne prenant pas part au vote) et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

- > D'attribuer à l'association Pont d'Zic une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 000 € pour l'organisation de l'édition 2019 de la Fête de la Musique.

DÉLIBÉRATION N°2019-067 – TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2019-2020 DU CARRÉ D'ARGENT

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2019/2020 de la salle de spectacles Carré d'argent suivants :

CARRÉ D'ARGENT - TARIFS SAISON 2019/2020

spectacles	tarif plein	tarif partenaire	tarif réduit	tarif abonné adulte	tarif abonné réduit	tarif stagiaire	tarif groupe (+ de 20 personnes)	tarif élèves école de musique pont-château et partenariat		tarif spécial abonné 4ème spectacle	tarif famille (s'applique sur une sélection de spectacles)	
								tarif plein	tarif réduit		adulte	enfant
TARIF A ouverture de saison/ animations/ateliers	gratuit											
TARIF B théâtre/danse/musique découverte /nouvelles formes	16 €	14 €	10 €	13 €	8 €	8 €	10 €	14 €	9 €	adulte : 8 € réduit : 6 €	13 €	9 €
TARIF C spectacle jeune public	7 €	5 €	4 €	4 €	3 €							
TARIF D musique / théâtre	20 €	18 €	14 €	17 €	12 €			18 €	13 €			
TARIF E musique / théâtre	23 €	21 €	17 €	20 €	15 €			21 €	16 €			
TARIF F tête d'affiche	26 €	24 €	21 €	23 €	18 €							
TARIF G maternelles et primaires	4 €	5 €										
TARIF H collégiens, lycéens	8 € 5 €	4 € 6 €	7 €									
TARIF I abonnement et place solidaires	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIF J spectacle salles partenaires	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIFS GRAND T tarifs abonnés Grand T pour spectacle au Carré d'argent et abonnés	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIFS WEB : achat en ligne via le site Internet du Carré d'argent	majoration de 1 € par billet / majoration de 2 € Pour abonnement											
BON CADEAU	20 €											

DESCRIPTIF DES TARIFS

- **TARIF PARTENAIRE**
CE, cartes : Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire (CCP), Cézam, Tourisme et Loisirs, abonnés Espace culturel Sainte Anne (St Lyphard), Quai des Arts (Pornichet), Le Théâtre (St Nazaire), Centre culturel Athanor (Guérande), Grand T (Nantes), amicale du personnel Pont-Château, Le Canal (Redon), Le VIP (St Nazaire)
- **TARIF REDUIT**
écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, PMR bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité 80%
- **TARIF GROUPE**
Concerne les groupes d'au moins vingt personnes émanant d'une association de danse et de théâtre sur une sélection de spectacles
- **TARIF ABONNE ADULTE** (à partir de 3 spectacles)
pour tout spectacle pris après l'abonnement initial, le tarif abonné est appliqué
- **TARIF ABONNE REDUIT** (à partir de 3 spectacles)
écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, PMR bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité 80%
- **TARIF SPECIAL ABONNE 4ème SPECTACLE**
tarif spécifique accordé aux abonnés choisissant un spectacle figurant dans une liste

- **TARIF ACCOMPAGNEURS CENTRE DE LOISIRS ET ECOLES**
Gratuit pour les accompagnateurs des centres de loisirs pour les spectacles "jeune public"
Gratuit pour les enseignants accompagnants des élèves sur le temps scolaire. En soirée, gratuité dans la limite de 2 accompagnateurs par classe

- **TARIF B**
Tarif famille : à partir de trois personnes dont un enfant de moins de 18 ans

- **TARIF H COLLEGIEN ET LYCEEN**
Les tarifs plein, partenaire ou réduit sont appliqués en fonction du projet proposé.
Pour les élèves venant dans le cadre des spectacles en partenariat avec le Grand T (dispositif T au Théâtre)
le tarif appliqué est le tarif partenaire

- **TARIF STAGIAIRE**
Il concerne les personnes ayant une activité en lien avec un spectacle type stage de danse

- **TARIF ECOLE DE MUSIQUE**
Tarif spécifique accordé aux élèves de l'école de musique intercommunale de Pont-Château

- **Tarif gratuit accordé :**
pour les invités des maisons de productions (artistes)
pour la presse (1 place par journaliste et correspondant de presse)
pour les gagnants aux divers jeux
pour les bénévoles des associations aidant à l'accueil des spectateurs
pour les programmateurs des salles de spectacle
pour les accompagnateurs des centre de loisirs et des établissements spécialisés

- **TARIF I Abonnement et place solidaires**
Tarifs : 5 €, 8 €, 10 € et 12 €
L'abonné a la possibilité de verser un don pour permettre l'achat de billet pour une personne en situation de précarité

- **SPECIFICITES TARIF J spectacle au Canal à Redon**
Normal : 18 €
Abonné carré d'argent adulte : 14 €
Réduit : 14 €
Étudiants, moins de 25 ans, groupes de 10 et plus, abonnés Grand T Nantes, Théâtre de St Nazaire, Carré d'Argent Pont-Château
Cézam, CCP, adultes accompagnateurs d'enfants abonnés
Moins de 8 ans : 6 €

- **SPECIFICITES TARIF J spectacle à Quai des Arts Pornichet**
Plein tarif : 23,50€
Tarif préférentiel : 20 €
Tarif réduit : 16,50 €
Tarif abonné : 18€
Tarif abonné réduit (scolaire moins de 25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, PMR bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité à 80%) : 15€

- **Places vendues dans l'abonnement du Grand T pour les spectacles du Grand T se déroulant au Carré d'argent**
Plein tarif : 13 €
Tarif réduit : 11 €
Tarif très réduit : 6 €

- **TARIFS ACTION CULTURELLE (stage de danse, atelier...)**
Tarif : 10 €

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2019-068 – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER AU TITRE DU PROGRAMME LEADER POUR LE PROJET : « PRÉFIGURATION DE L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI – TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine BRIAND, Amaïg GICQUEL, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GULLÉ, Michel MÉNARD, Bernard CLOUET) :

- > D'approuver le projet de préfiguration de l'entreprise à but d'emploi dans le cadre du programme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Il est précisé qu'en cas de financement externe (LEADER) inférieur au prévisionnel, une prise en charge systématique par l'autofinancement serait assurée.
- > D'autoriser Madame le Maire, à solliciter une subvention FEADER de 46 415,43 € dans le cadre du programme LEADER.

DÉLIBÉRATION N°2019-069 – PROPOSITION DE VEU RELATIF A LA REORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le vœu exprimé par Mme le Maire relatif au projet de réforme de l'implantation territoriale du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

DÉLIBÉRATION N°2019-070 – PROPOSITION DE VEU RELATIF A L'INTERDICTION DE PESTICIDES DE SYNTHÈSE EN FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le vœu exprimé par Mme le Maire relatif à l'interdiction des pesticides de synthèse en France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

Le Maire
Danielle CORNET

